



Cette Charte Éthique formalise les principes de références communs des Transports BRAY, afin que chacun de ses salariés s'y réfère en toutes circonstances.

Les règles qui sont rappelées n'ont pas pour but de se substituer ou d'aménager les lois et règlements en vigueur, mais de donner à chacun des éléments d'appréciation et des références dans la conduite de ses activités professionnelles.

1-Comportement à l'extérieur des Transports BRAY

1-2 Respect des lois et Droits de l'Homme : Le personnel des Transports BRAY respecte la loi et les Droits de l'Homme. L'intégrité, l'honnêteté et la transparence doivent guider le personnel des Transports BRAY dans l'exercice de ses activités professionnelles. Il lui faut agir, vis-à-vis des clients, fournisseurs et autres partenaires commerciaux, dans l'intérêt des Transports BRAY et dans le respect des lois et réglementations. L'ensemble du personnel veillera plus particulièrement au respect des lois régissant la concurrence, le travail et l'emploi, la sécurité, la santé et la protection de l'environnement.

1-2 Prévention de la corruption : Transports BRAY et ses employés ne tolèrent aucune pratique en matière de corruption, active ou passive, directe ou indirecte. Préalablement à toute relation contractuelle avec un partenaire commercial, Transports BRAY et ses employés apportent une vigilance particulière.

1-3 Pratiques professionnelles adaptées : Transports BRAY et ses employés s'engagent à respecter les règles de sécurité en vigueur chez leurs clients. Les protocoles de sécurité sont mis à disposition de nos conducteurs par le biais d'une application interne, et les principales règles de sécurité rappelées dans notre Manuel Conducteur. Nous promovons une démarche de Santé et Sécurité au Travail basée sur les principes du BBS (Behavior Based Safety), qui agit sur la responsabilisation de nos salariés, par l'observation, l'accompagnement, la communication et la formation.

1-4 Concurrence loyale : Partisan d'une concurrence loyale, Transports BRAY entend se conformer strictement aux lois sur la concurrence applicables en France. En règle générale, celles-ci interdisent les ententes ou manœuvres susceptibles de restreindre ou de fausser la concurrence ou le commerce. Sont notamment prohibés les ententes sur les prix, les manipulations des procédures d'appel d'offres, les répartitions de marchés, territoires ou clients entre concurrents, ainsi que le boycott ou l'inégalité de traitement entre certains clients ou fournisseurs sans justification légale. L'échange ou la divulgation d'informations commerciales sensibles concernant des concurrents, clients ou fournisseurs est également susceptible d'enfreindre les lois sur la concurrence applicables. Les Partenaires de Transports BRAY s'engagent également en retour, à respecter ces principes, rappelés dans la Charte Achats Responsables.

1-5 Cadeaux et gratuités : Les gratifications commerciales, comme les cadeaux et invitations, accordées à ou reçues de clients, fournisseurs et autres partenaires n'ont d'autre but que de consolider l'image de marque et d'entretenir de bonnes relations commerciales. Leur valeur doit toutefois demeurer symbolique et elles ne sauraient influencer, ou donner l'impression d'influencer, une décision commerciale.

Discernement et prudence sont nécessairement toujours de mise dans ces situations.

1-6 Comportement à l'égard des clients : Chaque membre du personnel doit respecter les principes de loyauté et d'intégrité vis-à-vis des clients.

2- Comportement à l'intérieur des Transports BRAY

2-1 Contrôle des informations : Chaque salarié doit assurer la protection des informations recueillies dans le cadre de ses fonctions notamment si ces informations concernent des données personnelles d'une partie prenante. Pour les salariés de Transports BRAY, la protection des données recueillies dans le cadre de leur fonction est explicitée dans la Politique de Protection des Données (RGPD).

2-2 Respect des personnes : La sécurité et la santé de tous sont un objectif essentiel. De même, Transports BRAY assure l'égalité des chances à l'ensemble de son personnel. Le recrutement et les promotions sont effectués en fonction des seules qualités professionnelles et des résultats. Transports BRAY respecte la dignité et la vie privée de chacun, et contribue à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire. Le personnel et la Direction des Transports BRAY s'engagent à respecter et appliquer la déclinaison des comportements attendus par rapport aux valeurs de l'entreprise, rappelée ci-après.

2-3 Relations avec les Partenaires (fournisseurs, sous-traitants) : Transports BRAY sélectionne ses Partenaires sur la base de critères objectifs et exige d'eux un niveau de performance suffisant pour satisfaire pleinement ses attentes et celles de ses clients. Transports BRAY s'interdit de recourir à des Partenaires qui ne respecteraient pas la réglementation du travail et les Droits de l'Homme. Les principes de ces relations sont rappelés dans la Charte Achats Responsables.

2-4 Respect de la Charte Éthique Il est demandé à chaque salarié de prendre connaissance de la Charte Éthique, d'en appréhender le contenu et de la respecter. Il appartient à chaque employé, en cas d'interrogation ou de doute sur la conduite qu'il doit tenir, de consulter sans attendre sa hiérarchie ou d'utiliser le dispositif d'alerte interne.

Si vous avez un doute sur l'éthique d'une action, demandez-vous :

- Est-ce légal ?
- Est-ce honnête et intègre ?
- Est-ce conforme à la charte éthique ?
- Cela nous met-il en valeur ?
- Souhaiterions-nous que cette action soit diffusée dans la presse ou que nos collègues soient au courant ?

Si vous pouvez répondre « non » à une de ces questions, alors vous ne devez pas faire cette action.

3- Comportements attendus par rapport aux valeurs de l'entreprise





- Trouver du sens dans ce que l'on fait
- S'impliquer dans des tâches variées, travailler sur des projets impactant, relever des challenges au quotidien
- Savoir reconnaître un travail bien fait
- Être autonome et donner de l'autonomie à ses équipes, de la flexibilité
- Partager avec ses collègues de bonnes relations, basées sur la confiance, le respect mutuel, l'entraide et la collaboration
- Mettre son travail au service de ses valeurs et partager celles-ci avec l'entreprise
- Être transparent, communiquer sur ce qui va...et ce qui ne va pas !
- Savoir lâcher prise : il y aura toujours quelque chose à faire que vous n'avez pas eu le temps de faire. Il y aura toujours quelque chose à améliorer. Même si le travail est important et qu'il contribue à votre épanouissement et votre développement personnel, le travail n'est qu'une facette de votre vie !

- Je signale les événements indésirables avec bienveillance et dans un esprit constructif afin de permettre une démarche d'amélioration.
- Je travaille avec le sourire 😊

/// ENGAGEMENT

- Être objectif et transparent
- Faire participer les collaborateurs en amont des projets ; coconstruire les objectifs d'un projet avec tous les collaborateurs
- Avoir un discours positif et bienveillant
- Avoir une écoute attentive
- Donner des objectifs clairs
- Être ambassadeur de l'entreprise et de ses valeurs
- Encourager les initiatives et la prise de responsabilités

/// CONFIANCE

- Se faire confiance, croire en ses capacités !
- Être convaincu que « l'Homme est bon », que vos collègues sont des adultes responsables, bienveillants et dignes de confiance
- Répartir les décisions et les responsabilités
- Fédérer les équipes autour des valeurs de la société
- Promouvoir la transparence et faire preuve d'authenticité : exprimer sincèrement ses opinions et ses ressentis, libérer l'expression

/// INNOVATION

- Echanger l'information
- Oser prendre des risques !
- Dire ce qu'on pense, exprimer ses idées et les confronter aux autres - Mettre la critique hors-jeu
- Imaginer un maximum d'idées sans contraintes
- Suivre son intuition
- Prendre le temps de laisser mûrir une idée
- Comprendre ce qui empêche aujourd'hui d'adopter ces comportements
- Définir clairement les résultats escomptés. Ils devront être Mesurables, Spécifiques, Atteignables, Relevants (pertinents) et définis dans le Temps (SMART).

/// PROXIMITE

- Je fais preuve de disponibilité, de politesse et de respect en toutes circonstances.
- J'entretiens des relations professionnelles et respectueuses avec mes collègues, je fais preuve à leur égard de loyauté, d'honnêteté et de solidarité.
- Je favorise l'échange et le dialogue constructif